








La propriété intellectuelle au Canada

	Brevet	Secret commercial	Dessin industriel	Marque de commerce	Droit d'auteur
PROTECTION	Invention nouvelle, utile et non évidente	Invention, renseignement commercial	Caractéristiques visuelles d'un produit	Source de produits ou de services	Œuvre originale de nature littéraire, artistique, musicale ou dramatique
PORTÉE (EXEMPLES)	Produit, procédé, machine, composition chimique, utilisation	Méthode commerciale, invention, recette, procédé de fabrication	Forme, configuration, motif ou élément décoratif, ou toute combinaison de ces caractéristiques	Mot, dessin, goût, texture, image en mouvement, façon d'emballer des produits, hologramme, son, odeur, forme tridimensionnelle ou couleur, ou toute combinaison de ces éléments	Logiciel, enregistrement sonore, photographie, peinture, contenu de site Web, signaux de communication
DROITS	Empêche d'autres personnes d'utiliser, de fabriquer ou de vendre votre invention	Aucun droit officiel (obligations contractuelles)	Empêche d'autres personnes de fabriquer, d'utiliser, de vendre ou d'importer une chose comportant votre dessin	Empêche d'autres personnes d'utiliser votre marque de commerce	Empêche d'autres personnes de reproduire votre œuvre originale
LIEU*					
DURÉE	Jusqu'à 20 ans après la date de dépôt	Aussi longtemps que la confidentialité est préservée	Jusqu'à 15 ans après la date de dépôt	10 ans (renouvelable)	Durée de vie du créateur + 50 ans (en général)
DÉLAI DE GRÂCE POUR LA DIVULGATION	12 mois	Aucune divulgation	12 mois	Sans objet	Sans objet (droits automatiques)

*Pour les brevets, les marques de commerce et les dessins industriels, envisagez de protéger vos droits dans d'autres pays et régions.

